

*Date de dépôt : 19 décembre 2018*

## **Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil relatif au budget 2019 de l'entreprise des Transports publics genevois (TPG)**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

### **I. Préambule**

Le budget de fonctionnement et le budget d'investissement de l'entreprise des Transports publics genevois (TPG) pour l'exercice 2019 ont été adoptés par son conseil d'administration (CA) le 24 septembre 2018.

Le Conseil d'Etat a approuvé le budget 2019 des TPG le 19 décembre 2018.

Le budget 2019 s'inscrit dans le cadre du contrat de prestations 2015-2018, prolongé par avenant pour l'année 2019 ratifié en mai 2018 (ci-après : le contrat de prestations 2015-2019) et des lois :

- 12281 du 25 mai 2018 (loi modifiant la loi 11531 accordant une indemnité de 908 036 000 francs aux Transports publics genevois (TPG) pour les années 2015 à 2018);
- 11720 du 4 décembre 2015 (loi ouvrant un crédit d'investissement de 15 000 000 francs pour le déploiement de la technologie TOSA sur une ligne pilote des Transports publics genevois);
- 11693 du 17 décembre 2015 et 11919 du 23 septembre 2016 (lois modifiant la loi 11531);
- 12128 du 21 septembre 2017 (loi modifiant la loi sur le réseau des transports publics (LRTP) (*Compensation des baisses de tarifs*)).

Le contrat de prestations 2015-2019 repose sur le Plan directeur des transports collectifs 2015-2018 (PDTC) adopté par le Conseil d'Etat le 28 janvier 2015, suite à la résolution R 777 votée par le Grand Conseil le 4 décembre 2014.

Les budgets et les comptes des TPG sont présentés de manière consolidée, intégrant la société fille TP Publicité SA.

Conformément aux articles 36, alinéa 1, lettre a, et 37, lettre b, de la loi sur les Transports publics genevois (TPG), du 21 novembre 1975 (H 1 55), le budget est adopté par l'entreprise de transports, puis approuvé par le Conseil d'Etat. Il fait à cet égard l'objet du présent rapport d'information au Grand Conseil.

## II. Offre

Suite au refus en votation populaire, le 21 mai 2017, de la loi 11805 modifiant la loi sur les Transports publics genevois (LTPG – H 1 55), qui proposait une augmentation tarifaire dans le cadre de l'augmentation prévue sur le plan national, seules quelques améliorations étaient planifiées en décembre 2018.

Toutefois, suite à l'approbation par le Grand Conseil de la loi 12128 modifiant la loi sur le réseau des transports publics (*Compensation des baisses de tarifs*) (LRTP – H 1 50), du 21 septembre 2017, qui vise notamment à revenir au niveau de prestations prévalant avant décembre 2014 sur le réseau des TPG, le Conseil d'Etat a proposé un scénario de déploiement de mesures supplémentaires.

L'année 2019 prévoit le troisième train de mesures de mise en œuvre de la loi 12128. Après les améliorations intervenues sur le réseau tram le 9 avril 2018 (+ 20% d'offre en moyenne) et sur le réseau bus à la rentrée scolaire de septembre 2018, les mesures de l'étape de décembre 2018 concernent le réseau bus et trolleybus.

A l'occasion du déploiement tout au long de la journée de l'offre au ¼ heure de la ligne ferroviaire Coppet – Lancy Pont-Rouge dès l'étape de décembre 2018, il est proposé d'appliquer le principe qui prévaudra dans le Plan d'action des transports collectifs (PATC) 2020-2024, à savoir que chaque commune devra bénéficier dans la mesure du possible d'un rabattement sur une gare du Léman Express :

- la ligne Z est ainsi rabattue sur la gare des Tuileries et est prolongée sur Genthod-le-Haut avec connexion des trains pour cette commune à la gare de Genthod-Bellevue à une cadence de 30 minutes aux heures de pointe;
- le tracé existant de la ligne V étant en doublon sur l'axe ferroviaire, il est donc retenu de rabattre désormais cette ligne systématiquement sur l'aéroport à une cadence de 30 minutes aux heures de pointe;
- le tronçon urbain des lignes V et Z, entre Colovrex et Genève, est repris par la création de la ligne 20 entre Machéry et Place de Neuve à une cadence de 15 minutes aux heures de pointe;

Pour répondre au mieux à la demande, les lignes suivantes font également l'objet d'améliorations :

- les lignes urbaines 1, 5, 9, 11, 22, 23 et 25 sont améliorées le samedi après-midi;
- les lignes 9 et 28 sont quant à elles améliorées aux heures de pointe pour répondre respectivement à des besoins scolaires sur l'axe de Frontenex et aux besoins de correspondances sur la ligne Coppet – Lancy Pont-Rouge;
- la ligne 22 est modifiée dans son tracé pour mieux desservir le Petit-Saconnex et le secteur des Organisations internationales;
- la desserte du camping du Bois-de-Bay sera améliorée avec l'introduction d'une offre le samedi et le dimanche à une cadence de 60 minutes sur la ligne 54;
- en remplacement de la ligne Y, coupée au CERN dans la cadre de la restructuration des lignes transfrontalières du Pays de Gex, la ligne 56 est créée entre la Zimeysa et l'Aéroport (avec une cadence de 15 minutes aux heures de pointe). Elle permet de maintenir une desserte performante de la zone industrielle;
- la ligne 57 est améliorée aux heures de pointe (15 minutes au lieu de 20 minutes) pour permettre une meilleure correspondance avec l'horaire CFF sur la ligne de La Plaine.

L'offre 2019 sera en conséquence augmentée de 2,6% par rapport à 2018.

### **III. Budget de fonctionnement 2019 des TPG**

#### Monétarisation du droit de sillon et d'usage

Afin de pouvoir comparer le budget 2019 avec le Plan financier pluriannuel (PFP), l'ancien droit d'usage non monétaire des lignes aériennes et au sol propriété de l'Etat (20 593 000 francs) a été remplacé par le nouveau droit du sillon monétaire (13 759 000 francs), conformément à la loi 11693.

#### ***A. Commentaires par rapport à l'année 2019 du plan financier***

Les produits d'exploitation se montent à 453 355 000 francs, soit une hausse de 5 981 000 francs (+ 1,3%) par rapport au PFP corrigé du droit du sillon. Cette hausse est due, aux revenus de transports (+ 3 millions de francs), aux contributions de la Confédération (+ 1,1 million de francs), aux produits d'exploitation divers (+ 0,8 million de francs) et aux contributions du GLCT (+ 0,7 million de francs). Les contributions de l'Etat montrent un modeste écart en raison d'un changement de la clé de répartition Unireso qui s'appliquent aux indemnités tarifaires (+ 0,3 million de francs).

A 446 155 000 francs, les charges d'exploitation sont en hausse de 12 848 000 francs (+ 3,0%), principalement dues aux frais de personnel (+ 8,8 millions de francs), à la sous-traitance de transport (+ 2,3 millions de francs), aux charges d'exploitation diverses (+ 1,6 million de francs).

Le résultat d'exploitation, prévu à + 14 067 000 francs au PFP, est désormais budgété à seulement + 7 200 000 francs (soit - 6 867 000 francs).

Les charges et les produits financiers (résultat financier) s'ajoutent au résultat d'exploitation pour donner le résultat de l'exercice. Le résultat financier est une charge budgétée à 11 193 000 francs, soit très en dessous du PFP (- 6 824 000 francs ou - 38%).

Le résultat de l'exercice est une perte de 3 993 000 francs, très proche du PFP qui prévoyait une perte de 3 950 000 francs.

### Produits d'exploitation et produits financiers

Les produits d'exploitation sont constitués des revenus de transport, des contributions de l'Etat, de la Confédération, des communes et de tiers, ainsi que des produits d'exploitation divers.

Le total des revenus du transport est budgété à 156 669 000 francs, un chiffre supérieur au PFP (+ 3 038 000 francs ou + 2,0%). Ces revenus se décomposent en revenus de transport Unireso (135 800 000 francs), revenus de transport TPG (13 674 000 francs) et autres produits du transport (7 195 000 francs).

Les revenus en provenance d'Unireso sont assez proches du PFP (+ 565 000 francs, soit + 0,4%). Les abonnements annuels et hebdomadaires ainsi que les autres titres de transports (titres régionaux, P+R, combinés, demi-tarif), toujours plus élevés qu'au PFP (+ 2 504 000 francs), compensent les moindres revenus attendus des abonnements mensuels et des billets (- 2 619 000 francs). Les rabais (liés au service des prestations complémentaires – SPC, juniors et seniors sur les abonnements annuels de l'ordre de 25%) sont inférieurs au PFP (- 617 000 francs, soit - 13,6%).

Les revenus de transports propres aux TPG (13 674 000 francs, soit + 1 978 000 francs ou + 16,9%) sont aussi supérieurs au PFP grâce aux transports réservés que les TPG prévoient de développer.

Les autres produits de transport (7 195 000 francs, soit + 495 000 francs ou + 7,4%) sont essentiellement constitués des revenus du contrôle des titres de transport. Les TPG prévoient une hausse de ces produits et percevront désormais des revenus du contrôle des lignes GLCT effectué sur territoire français.

Selon l'avenant 2019 au contrat de prestations 2015-2018, les contributions totales de l'Etat se montent à 249 944 000 francs. Le budget prévoit un montant légèrement supérieur (+268 000 francs) en raison de la part des contributions exposées à la clef de répartition (indemnité communauté tarifaire intégrale et participation aux frais de gestion Unireso).

Les contributions de la Confédération (11 651 000 francs) sont plus élevées qu'au PFP (+ 1 119 000 francs, soit + 10,6%) en raison de la contribution fédérale aux lignes régionales. Une hausse qui résulte de la refonte du réseau régional et qui a été confirmée par la convention 2018-2019 signée avec l'Office fédéral des transports. A noter une légère baisse de la rétrocession des droits sur le carburant (- 200 000 francs) en raison de la baisse de kilométrage des véhicules thermiques.

Les contributions des communes et des tiers sont aussi au-dessus du PFP (13 651 000 francs, soit + 734 000 francs ou + 5,9%). Les contributions des communes sont conformes aux attentes, par contre les contributions du GLCT, perçues en euro, connaissent une hausse en raison du taux de change retenu (1,18 franc au budget 2018 pour 1,10 franc au PFP).

A 21 739 000 francs, les produits d'exploitation divers sont supérieurs au PFP (+ 822 000 francs, soit + 3,9%) bien que les ventes de TP Publicité SA (12 600 000 francs) soient moins importantes que prévues. La hausse de ces produits vient notamment d'une subvention de l'Union européenne (UE) (500 000 francs) et de la main d'œuvre activable liée à la construction du centre de maintenance d'En Chardon (+ 300 000 francs).

### Charges d'exploitation et financières

Les frais de personnel (260 574 000 francs) sont en hausse de 8 783 000 francs (+ 3,5%). L'effectif moyen budgété à 2 030,6 ETP est supérieur au PFP de 63,5 ETP (+ 3,1%) dont 37,3 ETP pour la conduite. S'ajoute à ces charges une indexation des salaires de 0,5% (en rythme annuel) à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2018. Les TPG reportent la recapitalisation de la caisse de pension à 2020 avec pour conséquence 1 million de francs de charges sociales supplémentaires. Pour rappel, l'introduction de cette recapitalisation diminuera les frais de personnel de 1 million de francs (la première année, puis moins les années suivantes) mais augmentera les charges d'intérêts (résultat financier) de 4,7 millions de francs.

Les frais de véhicules (32 355 000 francs) sont au-dessus du PFP (+ 1 108 000 francs, soit + 3,5%) en raison de la hausse du prix du gasoil à 1,45 franc le litre (contre 1,30 franc au PFP), qui augmente le poste carburant de 900 000 francs, et du prix des pneus (+ 200 000 francs).

Les frais de bâtiments et installations fixes (21 377 000 francs) demeurent proches du PFP (+ 204 000 francs, soit + 1%).

Les charges de sous-traitance (55 282 000 francs), troisième poste de charges par importance après les frais de personnel et la dotation aux amortissements, sont plus élevées qu'au PFP (+ 2 342 000 francs ou + 4,4%). La mise en sous-traitance de la ligne Z (+1 million de francs) et l'effet de change CHF / EUR sur les contrats de sous-traitance des lignes GLCT (+ 1,1 million de francs) expliquent l'essentiel de cet écart.

Conformément à la loi sur les Transports publics genevois (LTPG – H 1 55), les plafonds de sous-traitance des lignes sont respectés (de manière générale 10% des charges et, plus spécifiquement, 4 % pour la sous-traitance hors lignes frontalières et provisoires).

Les charges d'exploitation diverses (28 868 000 francs) dépassent le PFP (+ 1 647 000 francs, soit + 6,1%) principalement en raison du renforcement de la communication liée à la mise en service du Lemman Express (1 300 000 francs).

La dotation aux amortissements (45 149 000 francs) est inférieure au PFP (-1 136 000 francs, soit - 2,5%) en raison de décalage dans le plan d'investissement.

Enfin, dernière rubrique des charges d'exploitation, les pertes sur constats et débiteurs (2 553 000 francs) sont moins élevées qu'au PFP (- 99 000 francs) malgré une hausse du revenu du contrôle des titres de transports. Les TPG annonce une « volonté d'amélioration du taux de non recouvrement des constats ».

### Résultat financier

Le résultat financier (une charge nette de 11 193 000 francs) est bien en dessous du PFP (- 6 824 000 francs, soit - 37,9%). Ce résultat favorable est dû au report de recapitalisation de la caisse de pension (une économie de 4,7 millions de francs), aux taux d'intérêts toujours très bas et aux décalages dans le plan d'investissement.

### ***B. Commentaires du budget 2019 par rapport au budget 2018***

A 453 355 000 francs, les produits d'exploitation sont en hausse (+ 17 066 000 francs, soit + 3,9%) par rapport au budget 2018.

A 446 155 000 francs, les charges d'exploitation sont en hausse (+ 21 820 000 francs, soit + 5,1%) par rapport au budget 2018.

Le résultat d'exploitation budgété pour 2019 (+ 7 200 000 francs) est en baisse (- 4 754 000 francs, soit - 39,8%) par rapport au budget de l'année précédente.

Le résultat financier (une charge de 11 193 000 francs) est inférieur au budget 2018 (- 1 670 000 francs, soit - 13%).

Enfin, le résultat de l'exercice budgété pour 2018 est une perte de - 3 993 000 francs bien supérieure aux - 909 000 francs du budget 2018.

### Produits d'exploitation et financiers

Les revenus du transport (156 669 000 francs) sont en augmentation (+ 4 177 000 francs, soit 2,7%) par rapport au budget 2018.

Les revenus de transports Unireso (135 800 000 francs, en hausse de 1 704 000 francs) prennent en compte l'impact des campagnes de communication sur les ventes d'abonnements annuels et l'augmentation de la clef Unireso à 92,88%. A noter que ces revenus n'ont toujours pas retrouvé le niveau de 2014 (- 500 000 francs), avant la baisse tarifaire, malgré une fréquentation en hausse depuis 5 ans.

Les revenus de transport TPG (13 674 000 francs) sont nettement supérieurs au budget 2018 (+ 1 978 000 francs, soit + 16,9%) en raison des transports réservés (prestations lors d'événements sportifs, culturels ou économiques).

Les revenus du contrôle des titres de transports (7 195 000 francs) sont en hausse (+ 495 000 francs) avec les recettes de la partie française des lignes GLCT.

Les contributions de l'Etat de Genève (250 212 000 francs) augmentent de 9 940 000 francs (+ 4,1%) entre les budgets 2018 et 2019 en raison de l'application de la loi 12128 (+ 6,7 millions de francs), de l'augmentation des indemnités CTI couplée à l'évolution favorable de la clef de répartition (+ 2,1 millions de francs) et enfin d'un complément de subvention (1,1 million de francs) pour la refonte des lignes de la rive droite.

Les contributions de la Confédération (11 651 000 francs) sont supérieures au budget 2018 (+ 1 211 000 francs, soit + 11,6%) grâce à l'augmentation de la subvention fédérale aux lignes régionales (+ 1 million de francs) et à la rétrocession des droits sur le carburant (augmentation de l'offre par des véhicules diesels).

Les contributions des communes et des tiers progressent (+ 1 308 000 francs, soit + 10,7%), majoritairement en raison de l'effet de change des contributions du GLCT. Les contributions des communes restent pratiquement constantes.

Les produits d'exploitation divers (21 739 000 francs) sont en légère hausse (+ 469 000 francs, soit + 2,2%) malgré une évaluation à la baisse des produits de publicité (- 0,4 million de francs) et des indemnités exceptionnelles pour dommages en 2018 qui n'ont pas été reconduites. Cependant des facturations supplémentaires pour détournement de lignes (+ 500 000 francs), une subvention de l'UE (500 000 francs), une augmentation de la main d'œuvre activable liée à la construction du centre de maintenance d'En Chardon (+ 300 000 francs) ont permis de compenser ces baisses.

#### Charges d'exploitation et financières

Les frais de personnel (260 574 000 francs) sont en hausse de 5,9% (+ 14 419 000 francs). La moyenne des ETP passe de 1 932,6 au budget 2018 à 2 030,6 au budget 2019, soit une hausse de + 98 ETP (près de 11 millions de francs), dont 46 ETP pour le personnel de conduite. S'ajoutent l'indexation des salaires de 0,5 % à mi-année (+ 1,2 million de francs) plus 1 % de mécanismes salariaux (+ 2,5 millions de francs)

Les frais de véhicules (32 355 000 francs) sont en hausse de 2,5% (+ 786 000 francs) en raison de l'augmentation du prix du gasoil de 1,30 franc/litre au budget 2018 à 1,40 franc/litre (+ 900 000 francs). Une augmentation atténuée par une légère baisse des frais de maintenance.

Les frais de bâtiments et d'installations fixes (21 377 000 francs) sont en hausse de 3 % (+ 615 000 francs) principalement au niveau des frais de bâtiment avec la mise en service du dépôt d'En Chardon (+ 400 000 francs).

Les charges de sous-traitance de transport (55 282 000 francs) sont en hausse de + 8,8 % (+ 4 491 000 francs) en raison de la mise en sous-traitance de plusieurs lignes (Z et plein effet sur 2019 de la 63 et L : + 2,2 millions de francs) ou d'augmentations d'offres de lignes déjà sous-traitées (28, 54 et 57 : + 1 million de francs). Au niveau des lignes transfrontalières, la sous-traitance augmente de 1,3 million de francs principalement en raison de la variation du taux de change (+ 1,1 million de francs). A noter que les taux de sous-traitance respectent les seuils légaux.

Les charges d'exploitation diverses (28 868 000 francs) augmentent de 6% (+ 1 636 000 francs) en raison des frais de communication et de marketing (+ 1,3 million de francs) qui accompagneront la mise en service du Léman Express et des frais informatiques (+ 0,5 million de francs).

Les dotations aux amortissements (45 146 000 francs) n'évoluent pas par rapport au budget 2018. Il n'est pas prévu de mettre en service de nouveaux véhicules et l'amortissement du dépôt En Chardon débutera en fin d'année seulement.



Les pertes sur constat (2 553 000 francs) sont en légère amélioration (- 4,6% ou - 124 000 francs) en raison de la baisse du taux de non-recouvrement des constats attendue avec la nouvelle politique de recouvrement.

Le résultat financier (une charge de 11 193 000 francs) est en baisse de 1 670 000 francs (- 13%), en raison de la poursuite de la baisse du taux moyen de la dette et de décalages dans le plan d'investissements.

#### **IV. Indicateurs financiers**

Le ratio de contributions cantonales, exprimant les indemnités de l'Etat (pour le trafic d'agglomération et la communauté tarifaire intégrale) par rapport aux produits (moins la subvention du droit du sillon et des frais de gestion Unireso) est budgété à 53,6%. Ce ratio se situe au-dessous du plafond fixé à 54,3% au contrat de prestations pour 2019 ce qui signifie que l'objectif est respecté.

Le taux de couverture globale montrant les revenus liés aux transports et les produits divers (publicité, remboursements d'assurance, travaux facturés à des tiers et activation de charges en investissement) plus les produits financiers par rapport aux charges d'exploitation (sans le droit du sillon) et financières est budgété à 49,0%. Ce ratio se situe au-dessus du plancher fixé à 48,7% dans le contrat de prestations, ce qui satisfait la cible de couverture minimum.

Enfin le coût de l'offre (charges d'exploitation moins le droit du sillon plus les charges financières) est budgété à 0,131 franc/PK (Place-Kilomètre) et se situe au-dessous du plafond de 0,132 franc/PK du contrat de prestations.

Pour rappel, le coût de l'offre était à 0,120 franc/PK en 2015 (comptes). Avec l'augmentation prévue au budget 2019 de 0,011 franc à 0,131 franc/PK, la progression est de 9,6% sur les quatre ans, ou 2,3% annualisée.

#### **V. Budget d'investissement 2019 des TPG**

Les engagements en matière d'investissements prévus au CP sur les quatre années du contrat de prestations 2015-2018 (117 743 000 francs) plus l'engagement pour des bus TOSA (14 465 000 francs) et l'avenant pour 2019 (61 697 121 francs) totalisent 193 905 121 francs. Sur les cinq années, les TPG auront engagé 184 534 348 francs, soit 9 370 773 francs de moins que prévus. De grandes révisions de véhicules existants ont permis de ne pas engager une commande de 13 trolleybus mais l'essentiel de l'économie provient de projets de bâtiments et informatiques non réalisés ou reportés au prochain PFP.

## **VI. Fonds propres et capital de dotation**

Pour rappel, les résultats des exercices antérieurs et autres réserves constituent les fonds propres, auxquels s'ajoute le capital de dotation de l'Etat de 44 millions de francs. Le PFP 2014-2018 prévoit une perte cumulée de 29 millions de francs, qui sera portée en diminution des fonds propres.

Suite aux 19,1 millions de francs de pertes réalisées au cours des exercices 2015, 2016 et 2017, la part utilisable des fonds propres, qui joue donc le rôle de réserve, se monte à 11,9 millions de francs à fin 2017. Cette réserve sera à nouveau sollicitée par les pertes budgétées en 2018 (- 0,9 million de francs) et 2019 (- 4 millions de francs).

## **VII. Adéquation entre les budgets 2019 de l'Etat et des TPG**

Le projet de budget de l'Etat 2019 tient compte d'une indemnité en faveur des TPG de 249 161 126 francs, à laquelle s'ajoute un montant de 557 280 francs au titre de participation aux frais de fonctionnement Unireso, soit un total de 249 718 406 francs. Ce montant est inférieur de 493 594 francs aux 250 212 000 francs budgétés par les TPG.

Ce différentiel résulte d'une actualisation par le canton des prévisions de recettes 2019 au regard des tendances haussières observées à mi 2018.

## **VIII. Conclusion**

Le budget 2019 annonce une perte de 4 millions de francs identique à celle prévue au PFP et à l'avenant pour l'année 2019 du contrat de prestations 2015-2018 ratifié en mai dernier, cette perte n'étant pas impactée par les changements significatifs observés au niveau des différentes natures de produits et de charges entre ledit avenant et le budget présenté par les TPG.

Par ailleurs, différents éléments ont été relevés et devront faire l'objet d'une attention particulière lors de l'exécution de ce budget :

- la recapitalisation de la caisse de pension est reportée à 2020 en accord avec le département. Celle-ci devra être entièrement assumée par les TPG sans contribution supplémentaire de l'Etat;
- les impacts financiers du protocole d'accord signé entre les TPG et les organisations syndicales, en date du 28 mars 2018, sont de l'entière responsabilité des TPG et sont intégralement assumés par ces derniers, sans contribution supplémentaire de l'Etat, tant en 2019 que durant les années suivantes;
- les dépenses de communication, notablement augmentées dans le cadre du présent budget, doivent impérativement être consacrées à la promotion de

l'évolution des lignes TPG en lien avec la mise en service fin 2019 du réseau ferroviaire Léman Express et à leur interaction avec ce dernier, ainsi qu'à la mise en avant des nouvelles possibilités tarifaires transfrontalières déployées par UNIRESO, afin de parvenir à une utilisation optimale des nouveaux moyens de transports collectifs, tant ferrés que routiers, mis à disposition des usagers, dans une optique de complémentarité et d'intégration. Il est donc attendu une communication active de la part des TPG en faveur du Léman Express et de la complémentarité de leurs lignes avec le train, mettant ainsi en valeur l'accroissement du réseau de transports publics au plan cantonal et régional.

Finalement grâce à la loi 12128, l'offre des TPG retrouvera quasiment son niveau de 2014 en 2019. En revanche, les revenus de transports Unireso en 2019 (135,8 millions de francs) atteindront à peine le niveau de 2014 malgré la progression de la fréquentation (+ 10% entre 2014 et 2017).

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport.

#### AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Antonio HODGERS

#### Annexe :

*Budget 2019 des TPG approuvé par le Conseil d'administration des TPG*

## BUDGET 2019

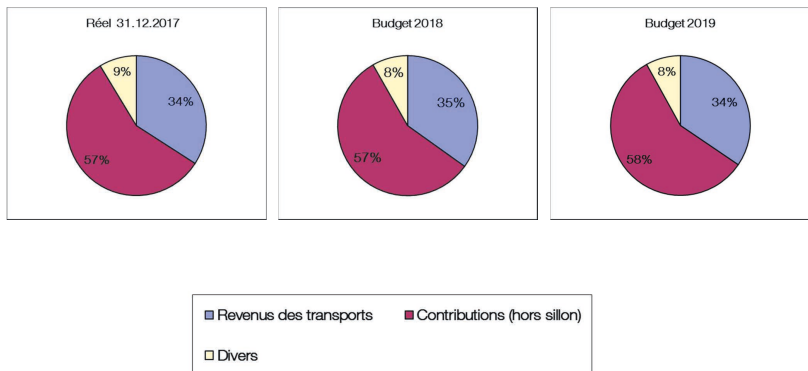
stpg transports publics genevois

1

### COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE - BUDGET 2019

En千chf	Réel 31.12.2017	Budget 2018	PFP 2019	Budget 2019	Variations					
					Budget 2019 vs Réel 2017	Budget 2019 vs Budget 2018	Budget 2019 vs PFP 2019			
Revenus de transports	146'085	152'492	153'630	156'669	10'584	7.2%	4'177	2.7%	3'038	2.0%
<i>dont revenus de transports UNIRESO</i>	127'441	134'096	135'235	135'800	8'358	6.6%	1'704	1.3%	565	0.4%
Contributions de l'Etat de Genève	236'413	240'272	249'944	250'212	13'799	5.8%	9'940	4.1%	268	0.1%
<i>dont droit du sillon</i>	13'759	13'759	13'759	13'759	0	0.0%	0	0.0%	0	0.0%
Contributions de la Confédération	10'809	10'440	10'533	11'651	842	7.8%	1'211	11.6%	1'119	10.6%
Contributions des communes et des tiers	11'775	11'815	12'349	13'083	1'308	11.1%	1'268	10.7%	734	5.9%
Produits d'exploitation divers	20'352	21'271	20'918	21'739	1'387	6.8%	469	2.2%	822	3.9%
<b>Total Produits d'Exploitation</b>	<b>425'434</b>	<b>436'289</b>	<b>447'374</b>	<b>453'355</b>	<b>27'921</b>	<b>6.6%</b>	<b>17'066</b>	<b>3.9%</b>	<b>5'961</b>	<b>1.3%</b>
Frais de personnel	243'264	246'155	251'791	260'574	17'310	7.1%	14'419	5.9%	8'783	3.5%
Frais de véhicules	318'29	315'70	31'248	32'355	526	1.7%	786	2.5%	1'108	3.5%
Frais de bâtiments et installations fixes	20'357	20'762	21'173	21'377	1'020	5.0%	615	3.0%	204	1.0%
<i>dont droit du sillon</i>	13'880	13'860	13'860	13'909	29	0.2%	49	0.4%	49	0.4%
Sous-traitance de transport	46'587	50'791	52'941	55'282	8'695	18.7%	4'491	8.8%	2'342	4.4%
Charges d'exploitation diverses	28'327	27'232	27'221	28'868	541	1.9%	1'836	6.0%	1'647	6.1%
Dotations aux amortissements	43'586	45'149	46'281	45'146	1'559	3.6%	-3	0.0%	-1'136	-2.5%
Pertes sur constats et débiteurs	1'814	2'677	2'652	2'553	739	40.8%	-124	-4.6%	-99	-3.7%
<b>Total Charges d'Exploitation</b>	<b>415'764</b>	<b>424'335</b>	<b>433'307</b>	<b>446'155</b>	<b>30'391</b>	<b>7.3%</b>	<b>21'820</b>	<b>5.1%</b>	<b>12'848</b>	<b>3.0%</b>
<b>Résultat d'Exploitation</b>	<b>9'670</b>	<b>11'954</b>	<b>14'067</b>	<b>7'200</b>	<b>-2'470</b>	<b>-25.5%</b>	<b>-4'754</b>	<b>-39.8%</b>	<b>-6'667</b>	<b>-68.6%</b>
Produits financiers	2'718	946	946	994	-1'724	-63.4%	48	5.1%	48	5.1%
Charges financières	13'210	13'809	18'963	12'187	-1'023	-7.7%	-1'622	-11.7%	-6'776	-35.7%
<b>Résultat financier</b>	<b>-10'493</b>	<b>-12'863</b>	<b>-18'017</b>	<b>-11'193</b>	<b>-700</b>	<b>-6.7%</b>	<b>1'670</b>	<b>13.0%</b>	<b>6'824</b>	<b>37.9%</b>
Quote part des sociétés associées	294									
<b>Résultat de l'Exercice</b>	<b>-529</b>	<b>-909</b>	<b>-3'950</b>	<b>-3'993</b>	<b>-3'465</b>	<b>-655.4%</b>	<b>-3'084</b>	<b>-339.1%</b>	<b>-43</b>	<b>-1.1%</b>

## REPARTITION DES PRODUITS EN %

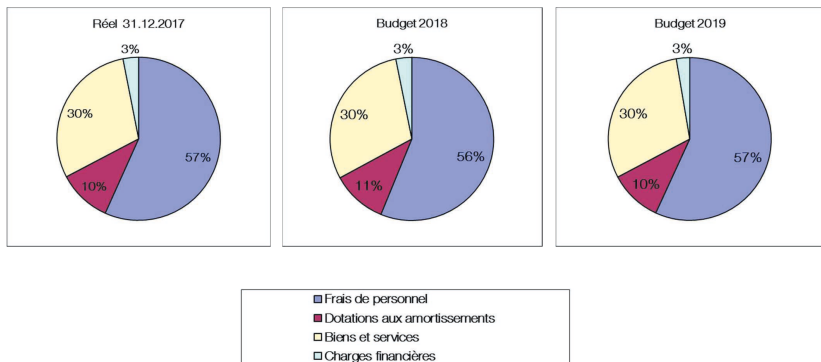


Divers: y compris contributions pour sillon.

stpg transports publics genevois

3

## REPARTITION DES CHARGES EN %



Biens et services: y compris droit du sillon.

stpg transports publics genevois

4

## DETAIL DES PRODUITS

## PRODUITS DU TRANSPORT COMPTABILISES EVOLUTION 2015 - 2019

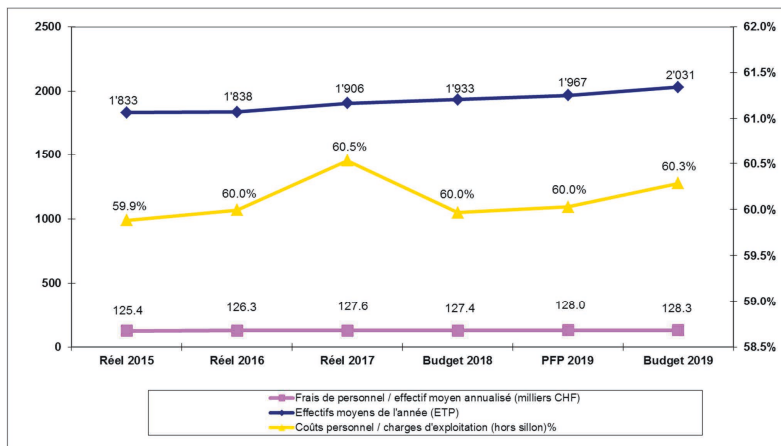
En kchf	Réel 31.12.2015	Réel 31.12.2016	Réel 31.12.2017	Budget 2018	PFP 2019	Budget 2019	Variations		
							Budget 2019 vs Réel 2017	Budget 2019 vs Budget 2018	Budget 2019 vs PFP 2019
Billets	41851	44817	46311	48088	48496	47482	2.5%	-1.3%	-2.1%
dont cartes journalières	8211	8137	8069	8428	8499	8019	-0.6%	-4.8%	-5.6%
Abonnements annuels	43924	43641	45023	47927	48334	49263	9.4%	2.8%	1.9%
Abonnements mensuels	32760	30571	28377	29251	29500	27895	-1.7%	-4.6%	-5.4%
Abonnements hebdomadaires	314	291	375	377	380	443	18.1%	17.5%	16.6%
Autres titres de transport	12870	13378	11482	12961	13071	14646	27.6%	13.0%	12.0%
Rabais et Bonus	-5305	-4400	-4127	-4509	-4547	-3930	-4.8%	-12.8%	-13.6%
<b>Total revenus de Transports Unireso</b>	<b>128'413</b>	<b>128'298</b>	<b>127'441</b>	<b>134'096</b>	<b>135'235</b>	<b>135'900</b>	<b>6.6%</b>	<b>1.3%</b>	<b>0.4%</b>
Revenus de Transports TPG	10418	11014	13051	11696	11696	13674	4.8%	16.9%	16.9%
Autres produits du transport (CTT, ...)	5754	5988	5593	6700	6700	7195	28.6%	7.4%	7.4%
<b>Total Revenus de Transports</b>	<b>142'586</b>	<b>145'300</b>	<b>146'085</b>	<b>152'492</b>	<b>153'630</b>	<b>156'669</b>	<b>7.2%</b>	<b>2.7%</b>	<b>2.0%</b>

## DETAIL DES CHARGES

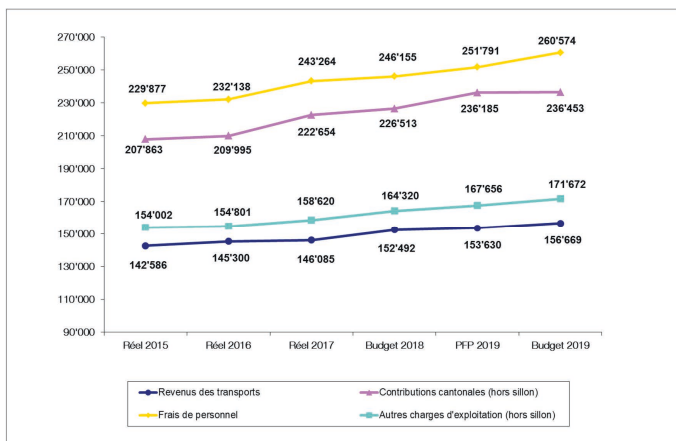
## DETAIL DES CHARGES D'EXPLOITATION

En kchf	Réel 31.12.2015	Réel 31.12.2016	Réel 31.12.2017	Budget 2018	PFP 2019	Budget 2019	Variations		
							Budget 2019 vs Réel 2017	Budget 2019 vs Budget 2018	Budget 2019 vs PFP 2019
<b>Frais de Personnel</b>	<b>229'877</b>	<b>232'138</b>	<b>243'264</b>	<b>246'155</b>	<b>251'791</b>	<b>260'574</b>	<b>7.1%</b>	<b>5.9%</b>	<b>3.5%</b>
<b>Frais de Véhicules</b>	<b>33'712</b>	<b>32'382</b>	<b>31'829</b>	<b>31'570</b>	<b>31'248</b>	<b>32'355</b>	<b>1.7%</b>	<b>2.5%</b>	<b>3.5%</b>
<b>Frais de Bâtiments &amp; Installations Fixes</b> (dont droit du sillon)	<b>20'999</b>	<b>20'216</b>	<b>20'357</b>	<b>20'762</b>	<b>21'173</b>	<b>21'377</b>	<b>5.0%</b>	<b>3.0%</b>	<b>1.0%</b>
	14'044	13'773	13'880	13'860	13'860	13'909	0.2%	0.4%	0.4%
<b>Sous-Traitance de Transport</b>	<b>44'966</b>	<b>44'551</b>	<b>46'587</b>	<b>50'791</b>	<b>52'941</b>	<b>55'282</b>	<b>18.7%</b>	<b>8.8%</b>	<b>4.4%</b>
Sous-traitance de transport	33'238	32'627	32'756	36'117	38'132	39'337	20.1%	8.9%	3.2%
Sous-traitance GLCT	11'728	11'925	13'831	14'674	14'809	15'945	15.3%	8.7%	7.7%
<b>Charges d'Exploitation Diverses</b>	<b>21'713</b>	<b>25'721</b>	<b>28'327</b>	<b>27'232</b>	<b>27'221</b>	<b>28'868</b>	<b>1.9%</b>	<b>6.0%</b>	<b>6.1%</b>
Assurances & Franchises	2'449	2'417	2'166	2'184	2'119	2'180	0.6%	-0.2%	2.9%
Etudes & Mandats	2'165	1'803	2'154	1'759	1'851	1'899	-11.9%	8.0%	2.6%
Commissions et Frais de Ventes	3'620	4'263	6'400	7'151	6'439	6'971	8.9%	-2.5%	8.3%
Communication & Marketing	2'052	2'980	3'253	3'240	3'167	4'514	38.8%	39.3%	42.5%
Entretien, maintenance, locations	5'258	5'199	5'828	5'483	5'968	5'988	2.8%	9.2%	0.3%
Frais Administratifs	2'745	3'079	2'858	3'236	3'602	3'569	24.9%	10.3%	-0.9%
Cotisations impôts et taxes	943	3'308	2'809	369	383	455	-83.8%	23.1%	18.7%
Autres Charges	2'480	2'653	2'859	3'809	3'692	3'292	15.1%	-13.6%	-10.8%
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>44'054</b>	<b>42'658</b>	<b>43'586</b>	<b>45'149</b>	<b>46'281</b>	<b>45'146</b>	<b>3.6%</b>	<b>0.0%</b>	<b>-2.5%</b>
<b>Pertes sur constats et débiteurs</b>	<b>2'602</b>	<b>3'046</b>	<b>1'814</b>	<b>2'677</b>	<b>2'652</b>	<b>2'553</b>	<b>40.8%</b>	<b>-4.6%</b>	<b>-3.7%</b>
<b>Total charges d'exploitation</b>	<b>397'923</b>	<b>400'712</b>	<b>415'764</b>	<b>424'335</b>	<b>433'307</b>	<b>446'155</b>	<b>7.3%</b>	<b>5.1%</b>	<b>3.0%</b>

## EVOLUTION DES FRAIS DE PERSONNEL 2015 - 2019



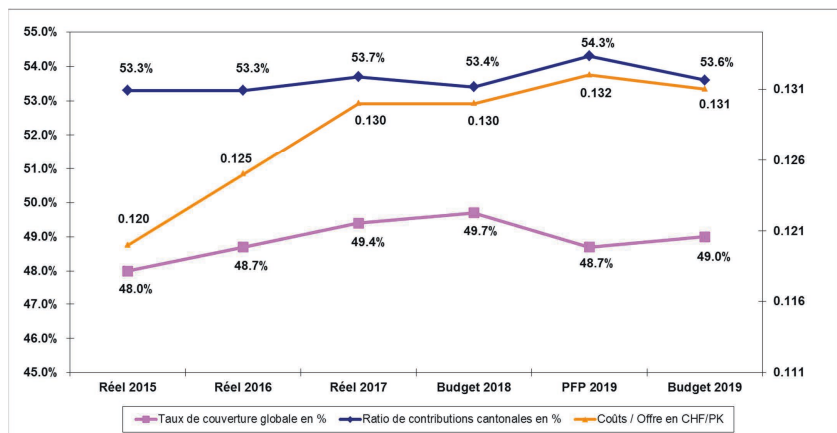
## EVOLUTION DES PRODUITS ET DES CHARGES 2015 - 2019



En milliers de CHF

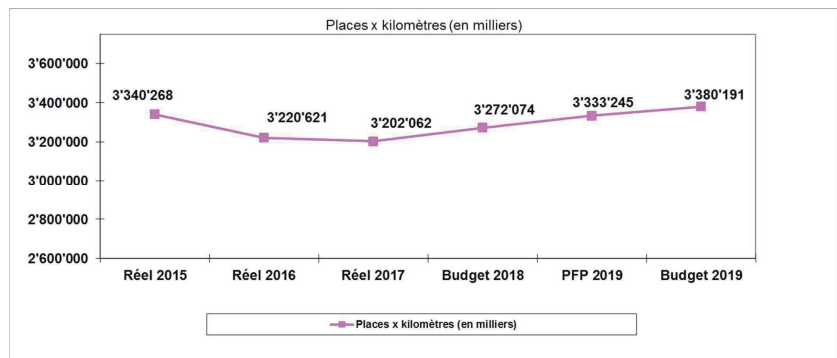


## INDICATEURS FINANCIERS DU CONTRAT DE PRESTATIONS



Hors sillon.

## EVOLUTION DES PLACES X KM 2015 -2019



Places kilomètres totales, y compris France

## SUIVI DES INVESTISSEMENTS

En CHF

Catégories IPSAS	PFP 2015-2019 (yc TOSA)	Budget 2015-2019	Ecart à fin 2019
Bâtiments	43765'000	38241'363	-5523'637
Installations Fixes	10403'490	6'156'762	-4246'728
<b>Terrains, Bâtiments &amp; Installations Fixes</b>	<b>54'168'490</b>	<b>44'398'125</b>	<b>-9'770'365</b>
Bureautique & Mobilier	280'000	1'195'813	915'813
Instal. & Matériel Informatique & Télécommunications	16857'000	19'444'271	2587'271
Outilsages, Machines & Installations Autres	5842'000	4'299'681	-1'542'319
<b>Equipements, Machines &amp; Autres Immobilisations</b>	<b>22'979'000</b>	<b>24'939'765</b>	<b>1'960'765</b>
Autobus	15265'000	16'749'765	1'484'765
Tramways	0	1'424'032	1'424'032
Trolleybus	36'000'000	30'762'013	-5'237'987
Equipements Embarqués	31'450'000	37'073'696	5'623'696
Véhicules de Service	6'121'631	6'268'426	146'795
<b>Véhicules &amp; leurs équipements</b>	<b>88'836'631</b>	<b>92'277'932</b>	<b>3'441'301</b>
Systèmes d'Informations & Télécommunications	27921'000	22'918'526	-5'002'474
<b>Immobilisations Incorporables</b>	<b>27'921'000</b>	<b>22'918'526</b>	<b>-5'002'474</b>
<b>TOTAL investissements PFP</b>	<b>193'905'121</b>	<b>184'534'348</b>	<b>-9'370'773</b>

## Détail de la consolidation Budget 2019

En kCHF	Budget brut 2019 des entités		Impact des inter-compagnies		Budget 2019
	TPG (Suisse)	TP Publicité SA	Débit	Crédit	TPG Consolidé
REVENUS DE TRANSPORTS	156'669	0	0	0	156'669
CONTRIBUTIONS DE L'ETAT DE GENEVE	250'212	0	0	0	250'212
CONTRIBUTIONS DE LA CONFEDERATION	11'851	0	0	0	11'851
CONTRIBUTIONS DES COMMUNES ET TIERS	13'083	0	0	0	13'083
PRODUITS D'EXPLOITATION DIVERS	14'788	12'625	5'674	0	21'739
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>446'404</b>	<b>12'625</b>	<b>5'674</b>	<b>0</b>	<b>453'355</b>
FRAIS DE PERSONNEL	258'521	2'053	0	0	260'574
FRAIS DE VEHICULES	32'329	26	0	0	32'355
FRAIS DE BÂTIMENTS ET INSTALLATIONS FIXES	21'319	98	0	40	21'377
SOUS-TRAITEMENT DE TRANSPORT	55'282	0	0	0	55'282
CHARGES D'EXPLOITATION DIVERSES	24'453	10'049	0	5'634	28'868
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	45'020	126	0	0	45'146
PERTES SUR CONSTATS ET DEBITEURS	2'498	55	0	0	2'553
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>439'423</b>	<b>12'406</b>	<b>0</b>	<b>5'674</b>	<b>446'155</b>
<b>RESULTAT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>	<b>6'981</b>	<b>219</b>	<b>5'674</b>	<b>-5'674</b>	<b>7'200</b>
RESULTAT FINANCIER	-11'195	2	0	0	-11'193
<b>RESULTAT NET DE L'EXERCICE</b>	<b>-4'214</b>	<b>221</b>	<b>5'674</b>	<b>-5'674</b>	<b>-3'993</b>